

ARRETÉ :

AI_2026_005

INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire :

Arrêté n°2026_005 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE de l'ANNEE 2026

Le Maire de TORCY LE GRAND,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 6 mars 2025 après avis du Comité social territorial auprès du centre de gestion de l'Aube du 27 février 2025, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRETE

Article 1 :

Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe l'agent dont le nom suit :

Madame FRAPPART Marine née MEHEUT,

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi 84-53 susvisée.

Fait à Torcy-Le-Grand, le 19 février 2026

Le Maire,

GUERRE-GENTON Gérard,



L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :

Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

- Notifié à l'intéressé(e), le

- Visa de l'intéressé (e),

19/02/2026
Fayon

Le 19/02/2026

Pour extrait certifié conforme